

*Chères Consœurs, Chers Confrères,
Le Syndicat Régional des Podologues des Pays de Loire a le plaisir de vous convier à une session de
formation continue qui aura lieu le :*

Vendredi 5 et samedi 6 avril 2024

ORTHESE NOCTURNE DE REPOS

Par Corinne AOUAT, Pédicure-Podologue D.E.



La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante:
ACTIONS DE FORMATION

Lieu : Showroom Podiatech Nord-Ouest – Nantes
11 Rue des Frères Lumière, 44119 Treillières
Tel : 02 53 00 60 65

**Tarifs : 600€ pour les syndiqués SRPPL 2024,
700€ pour les non syndiqués
(Prise en charge FIF-PL possible selon modalités habituelles)**

Animateur formation/ référent handicap :
Frédéric GUIOT Pédicure-Podologue D.E.
06 68 37 58 08

Formation ouverte aux Pédicures-podologues D.E.

L'exercice professionnel implique le podologue dans « le petit appareillage ». Ce dernier, en fonction du motif de consultation, prolonge l'acte pédicural de première intention ou traite une malformation ou déformation de l'avant-pied. La contention nocturne appelée aussi ORTHESE NOCTURNE DE REPOS (ONR) s'inscrit dans cette seconde dimension, reposant sur la mise en place d'une orthèse digitale ou digito-métatarsienne statique réalisée sur mesure. Les effets de ce dispositif médical permettent d'envisager son utilisation dans de nombreux domaines tels que la rhumatologie, la traumatologie, la podologie sportive, la podopédiatrie, et la prise en charge de séquelles (traumatiques, motrices ou chirurgicales).



La plupart de nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, qu'il soit moteur, visuel, auditif, ou cognitif. Notre équipe proposera une solution de compensation de nos prestations en adaptant nos moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement, en fonction des besoins spécifiques déclarés. Nous dispensons nos formations dans des salles adaptées avec toilettes accessibles aux personnes à mobilités réduites.

FORMATION du 5 et 6 Avril 2024 : programme détaillé et argumenté :

Objectif : L'objectif de ce parcours de formation est de maîtriser l'ensemble de la PROCEDURE qui conduit à l'élaboration d'une d'orthèse nocturne de repos afin d'intégrer ce dispositif médical dans la prise en charge thérapeutique des patients, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité des soins prodigués.

Formation présentielle sur 2 jours :

Matin : Apports théoriques ; Démonstrations sur patient

Après-midi : Pratique en binômes ; Evaluation formative

Les démonstrations faites (sur la totalité du protocole de fabrication) par la formatrice reprennent les indications cliniques abordées dans les parties théoriques du matin. Ce sont d'ailleurs ces indications qui seront réalisées par les apprenants eux-mêmes. Ils seront donc alternativement patient et praticien au cours des travaux pratiques de l'après-midi, à partir d'un poste de travail équipé.

Programme :

Jour1 (7h30)

8h30 Accueil des participants ;

9h00 Présentation des stagiaires

Evaluation, Présentation théorique Démonstrations sur patients

Origine ; Définition ; Généralités ; Examen clinique

12h00 Déjeuner

13h30 -18h00 Pratique en binômes

L'après-midi est consacré à la réalisation l'une après l'autre de l'ensemble des indications cliniques ; Pour chaque dispositif orthétique l'ensemble des étapes du protocole est réalisé.

La procédure : Plateau technique, protocole de fabrication, indications cliniques/biomécanique.

Hallux valgus : Physiopathologie de la déformation, Intérêt du moulage en décharge, forces en présences Mécanisme de l'ONR, effet.

Hallux rigidus

Métatarsus varus

Quintus varus

Jour 2 (6h30)

8h30 Accueil des participants

9h00 Table ronde / Questions Présentation théorique

Démonstrations sur patients

Origine ; Définition ; Généralités ; Examen clinique

12h00 Déjeuner

13h30 -16h30 Pratique en binômes

L'après-midi est consacré à la réalisation l'une après l'autre de l'ensemble des indications cliniques ; Pour chaque dispositif orthétique l'ensemble des étapes du protocole est réalisé.

La procédure : Plateau technique, protocole de fabrication, indications cliniques/biomécanique.

Hallux extensus

Supra et infraductus chez l'enfant

Griffe d'orteil ; Crosse d'orteil

16h30 -17h00 Evaluation finale / Bilan Formalités administratives

L'envoi de la convention professionnelle complétée et signée accompagnée du règlement (paiement par virement/CB/chèque) ... sert de bulletin d'inscription.
Possibilité de la compléter et de régler directement en ligne en suivant le QR code ci-contre.

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE (STAGIAIRE)

Numéro SIRET : 402 579 783 00018 Code NAF : **911C** Numéro Formateur : **52 44 04 39 544**

Déclaré auprès de la Préfecture de Nantes.



Entre les soussignés :

1- Organisme de Formation : **SYNDICAT REGIONAL DES PODOLOGUES DES PAYS de la LOIRE (SRPPL)**

Représenté par Mme Charlotte VALLON-ARMINGEAT, présidente

2- Et : **Mme/Mr** Podologue à ci-après le stagiaire.

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE 1ER – Objet de la formation

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation SRPPL s'engage à organiser l'action de formation suivante : **« ORTHESES NOCTURNES DE REPOS »**.

ARTICLE 2 – Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions **de promotion, d'acquisition et de perfectionnement des connaissances** prévues à l'article L. 900-2 du Code du Travail.

Elle a pour objectif : **de maîtriser l'ensemble de la PROCEDURE qui conduit à l'élaboration d'une d'orthèse nocturne de repos.**

A l'issue de la formation, **une attestation de présence** est délivrée.

Sa durée est fixée à **DEUX JOURNEES** comme suit : **7 h30 le premier jour et 6h30 le deuxième jour soit 14 heures avec alternance de cours et de mises en application pratique.**

Le programme de l'action de formation figure en annexe de la présente convention.

ARTICLE 3 – Niveau de connaissance préalable nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et d'obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : **DE de pédicure-podologue.**

ARTICLE 4 – Organisation de l'action de formation

L'action de formation a lieu le : **VENDREDI 5 avril et SAMEDI 6 avril 2024**

Le lieu de la formation est : **PODIATECH Nord-Ouest – Nantes, 11 Rue des Frères Lumière, 44119 Treillières**

Le règlement intérieur de référence lors de la formation est celui du lieu de formation. (Accessible sur le site srppl.org.)

Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation (conférenciers, animateurs d'ateliers) sont les suivants :

Mme Corinne AOUAT, Pédicure-Podologue à Pierrefeu du Var (83)

En contrepartie de cette action de formation, l'organisateur s'engage à mettre à disposition les moyens techniques et pédagogiques nécessaires à une bonne réalisation.

ARTICLE 5 – Délai de rétraction

A compter de la date de confirmation de l'inscription, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation, par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

ARTICLE 6 – Dispositions financières

- . Le prix de la formation est fixé à **600 euros TTC pour les adhérents FNP 2024, 700€ pour les non syndiqués FNP.**
- . Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné à l'inscription.

ARTICLE 7 – Interruption de stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la présente convention est résiliée dans les conditions financières suivantes : si annulation totale du programme du fait de l'organisme par manque de participants, remboursement intégral de la formation ; si annulation par le stagiaire pour raison personnelle au moins 10 jours avant la date de la formation, remboursement de 50% de la somme ; si annulation pour raison personnelle par le stagiaire moins de 10 jours avant la date de la formation, aucun remboursement n'est effectué. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation professionnelle est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue dans la présente convention.

ARTICLE 8 – Cas de différend – « Votre avis nous intéresse »

Le stagiaire peut émettre une réclamation au SRPPL par courrier, mail ou téléphone, celui-ci qui mettra en œuvre toutes ses capacités pour répondre ou régler ces différends dans les meilleurs délais.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Nantes est seul compétent pour régler le litige.

ARTICLE 9 – Droit à l'image

Le stagiaire autorise la prise de vue photographique/vidéo pendant le stage, les images pouvant être utilisées par la suite dans des compte-rendu de formation sur le site internet du SRPPL (<http://srppl.org>) ou dans la revue « le podologue » publiée par la FNP. Le SRPPL s'engage à ne publier que des images ne pouvant porter atteinte à la personne représentée, et à ne pas les diffuser en dehors de ce cadre particulier.

ARTICLE 10 - RGPD

Un traitement des données personnelles vous concernant est réalisé par le SRPPL, en sa qualité d'organisme de formation, afin d'assurer la gestion de la formation à laquelle vous vous êtes inscrit.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, le SRPPL veille au respect de cette nouvelle réglementation et vous informe sur l'utilisation de vos données personnelles ainsi que sur vos droits, notamment en vous apportant des informations sur leur utilisation et en mettant en œuvre des mesures adaptées pour la protection, la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.

Vous disposez du droit de demander au SRPPL, responsable de ces traitements de données personnelles, l'accès à vos données, la rectification de celles-ci et la portabilité vers un tiers.

Fait à Bouguenais le

Pour l'organisme (Nom et qualité du signataire)

Signature et cachet

Pour le stagiaire, (Nom et qualité du signataire)

Signature et cachet

Charlotte VALLON-ARMINGEAT, Présidente

